

Master

# Développement cosmétique : du concept à la mise sur le marché

+ Formation initiale

+ Formation continue

 université  
PARIS-SACLAY

**GRADUATE SCHOOL**

Health and  
Drug Sciences

## Conditions d'admission

 + Ce parcours est ouvert aux étudiants suivant des études pharmaceutiques, médicales, vétérinaires ou titulaires d'une maîtrise scientifique ou équivalent M1.

## Modalités de candidatures

 Vous devez impérativement déposer votre candidature sur le site internet de l'Université Paris-Saclay :

[www.universite-paris-saclay.fr/formation/master](http://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master)

+ choisir « Sciences du Médicament et des produits de santé » puis le M2 concerné pour candidater en ligne

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : RDV sur le site internet :**

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/sciences-du-medicament-et-des-produits-de-sante/m2-developpement-cosmetique-du-concept-la-mise-sur-le-marche>

## Objectifs scientifiques

Les objectifs de cette formation sont d'apporter des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la conception et l'innovation en formulation cosmétique, des connaissances réglementaires, mais aussi des connaissances de base en marketing et communication, indispensables pour occuper des fonctions dans le milieu cosmétique, où les domaines techniques et créatifs sont étroitement liés. Toutes ces notions seront également appliquées aux produits de dermopharmacie. Il inclut des études de réflexion marketing et un projet tutoré « Conduite de projet par la réalisation pratique et le lancement d'une gamme » qui conduit les étudiants à une démarche de développement personnel dans le cadre d'un travail autonome, collaboratif et créatif, allant de la formulation à la communication.

## Objectifs professionnels

Les débouchés de cette formation sont :

- + cadres dans les services de développement et de recherche de l'industrie cosmétique et sous-traitants
- + cadres en fabrication et contrôle de qualité en industrie cosmétique
- + sociétés de réglementation, de conseil en stratégie et développement

## Construction des parcours & organisation de la formation

- + Le parcours comprend 5 Unités d'Enseignement obligatoires.
- + Les enseignements, en français ou en anglais, s'appuieront sur des cours et des conférences par des professionnels de l'industrie et de la recherche en cosmétologie, ainsi que sur des études de cas, des mises en situation, des travaux de groupe et individuels.
- + A la suite du stage de 6 mois, un rapport écrit et présenté devant les professionnels internationaux traitera des activités réalisées au cours du stage.

## Enseignements

- + **PARCOURS** : Formulation, marketing des produits cosmétiques et dermopharmacie.

1 <sup>er</sup> semestre	ECTS
<b>UE obligatoires :</b>	
Réglementation et dossier cosmétique en Europe et dans les pays tiers	4
Formulation cosmétique	12
Biologie et physiologie cutanée appliquée à la cosmétologie	7
Marketing et communication	4
Anglais	3

  

2 <sup>e</sup> semestre	ECTS
<b>Stage obligatoire à visée professionnalisante :</b>	
Stage de 6 mois dans une structure industrielle ou une agence de santé, en France, en Union européenne ou hors Union européenne	30

## Modalités d'évaluation

- Le contrôle de connaissance repose, selon les matières, sur un examen écrit ou oral ou un contrôle continu.

## Informations pratiques

### Responsables pédagogiques

Christine LAFFORGUE - christine.lafforgue@universite-paris-saclay.fr  
Cécile LAUGEL - cecile.laugel@universite-paris-saclay.fr

### Secrétariat

Marjolaine FLAUNET - marjolaine.flaUNET@universite-paris-saclay.fr  
01 80 00 60 36

### Lieux d'enseignement

Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay - Orsay (91400)

**DÉBUT DE LA FORMATION :** septembre 2023

**DURÉE DE LA FORMATION :** 1 an

**TAUX DE RÉUSSITE :** 100%

	Étudiants de l'UE	Étudiants hors UE***	Apprentissage
Frais d'inscription universitaire	243 €	243 €	0 €
CVEC *	95 €	95 €	95 €
Total **	338 €	338 €	95 €

Nb : formation continue : tarif sur devis

\*Contribution Vie Étudiante et de Campus

\*\* Total pour 1 année. Les étudiants en alternance sont acquittés des frais d'inscription universitaire mais doivent en revanche payer la CVEC.

\*\*\* Dans la continuité de la résolution votée à son Conseil d'Administration (CA) du 15 décembre 2020, l'Université Paris-Saclay entend développer une forte politique d'attractivité pour les étudiants nationaux, européens et extracommunautaires. Ainsi, pour l'année 2022-2023, les candidats admis concernés par le décret et l'arrêté relatifs aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur devront s'acquitter du même montant des droits d'inscription que les étudiants nationaux sans que ceux-ci aient à en faire explicitement la demande. Cette exonération partielle s'appliquera à toute la durée du cycle d'études, y compris en cas de redoublement.